

VILLY EN AUXOIS



GAZETTE FÉVRIER 2015

Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

2015 est arrivé avec le froid, la neige et de bien tristes moments pour la France. Les attentats de Paris nous ont laissé un goût amer ; notre liberté, si chère, a été bafouée. Bien sûr, nous avons tous une pensée pour toutes ces familles endeuillées. Mais nous ne devons pas baisser les bras et faire face à toute cette barbarie.

2015 est aussi une année de grand changement dans les territoires puisque nous voterons en mars prochain pour des conseillers départementaux au sein d'un grand canton, vous trouverez plus loin dans cette gazette la nouvelle carte du canton ainsi que les explications concernant ces élections de binômes.

2015 nous donne l'occasion de poursuivre notre mission et nous sommes, toute mon équipe municipale et moi-même, prêts.

En ce qui concerne Villy-en-Auxois, il y a bien sûr des projets pour 2015. Malgré la crise économique et la morosité ambiante, nous devons soutenir l'activité économique par des investissements dès lors que nous le pouvons encore. Dans la prochaine gazette, je vous donnerai exactement ce que représenteront les baisses de dotation de l'état pour une petite commune comme la nôtre.

En 2015, nous continuerons la voirie avec la réfection de la Place du 11 Novembre, la mise en place de toilettes publiques à « la Scie » pour les manifestations estivales et la continuité du lifting de la salle des fêtes avec le remplacement des fenêtres pour une économie d'énergie. Les travaux d'agrandissement de la cantine se feront cette année. Des travaux d'entretien sur le réseau d'eau et dans les logements communaux sont également au programme.

Nous nous retrouverons le 1^{er} mars pour nous souvenir de ces hommes de Villy qui sont tombés sous les balles d'un peloton d'exécution allemand en mars 1944, puis le 14 mars pour la « Foulère » sur le terrain de foot autour d'un vin chaud.

La réouverture d'une bibliothèque dans les locaux de l'ancienne cure est en projet. Pour cette occasion, nous en appelons à votre générosité : si vous disposez de livres qui ne vous sont plus utiles et dont vous voulez vous débarrasser, vous pouvez les déposer à la mairie. Ce nouveau service sera proposé par Mme NAEM.

Je renouvelle à cette occasion tous mes remerciements à tous les bénévoles, qui, tout au long de l'année, donnent de leur temps à la communauté.

Je vous renouvelle également tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Evelyne MONOT.

Administration locale

Mairie : 1 Place du Souvenir, 21350, Villy-en-Auxois

Tél : 03.80.35.87.18

Port 06 33 53 61 05

Fax : 09.70.60.57.75

E-mail : mairie.villy.en.auxois@wanadoo.fr

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire :

MONOT Evelyne

1^{er} adjoint :

PORCHEROT Robert

2^{ème} adjoint :

BAUDOT Hugues

3^{ème} adjoint :

CHAVONNAND Laëticia

Conseillers :

AUZANNEAU Gilles

COMMUNOD Luc

LACHOT Jean-Louis

RACLOT Julie

THIERRY Claire

TOMMY-MARTIN François

PERMANENCE DES ÉLUS

Si vous souhaitez vous entretenir directement avec Mme le Maire, elle est présente aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public de 11h15 à 13h30 (voir ci-dessous). Vous avez également la possibilité de contacter la mairie pour convenir d'un rendez-vous un lundi ou la joindre directement sur son portable au **06.33.53.61.05**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Secrétaire de Mairie :

JOVIGNOT Johanna

MARDI 14h30 - 17h00

VENDREDI 10h30 - 12h00

La population est priée de respecter les heures et les jours d'ouverture au public.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Soyez les bienvenus ! Nous vous demandons de vous présenter en mairie pour nous indiquer la date précise de votre arrivée et la composition de votre foyer. Si nous ne possédons pas ces renseignements, vous risquez de payer plein tarif pour les services 'Déchets ménagers' et 'Eau'. (Pour votre information, le ramassage des poubelles se fait le mercredi matin). Si vous quittez notre commune, pensez à nous indiquer la date du départ, votre relevé de compteur d'eau et votre nouvelle adresse.

RECENSEMENT

Les adolescents devront se faire **impérativement** recenser en mairie au cours du mois de leur 16^{ème} anniversaire. Ils doivent se munir du livret de famille de leurs parents. Le recensement est **obligatoire**.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

La mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

ETAT CIVIL

M. Bernard ROUSSELET décédé le 27 janvier 2015.

RAPPEL



■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Informations communales

ASSISTANTES MATERNELLES AGREES :

Mme Blandine BARRET 06 83 67 80 09
Mme Simone GRAPIN 03 80 35 87 89

TOURNEE DES COMMERCANTS

Le boulanger de Verrey-sous-Salmaise passe au village le mercredi, vendredi et dimanche matin entre 08h00 et 10h00. Vous avez aussi la possibilité d'acheter du pain à l'épicerie.

EPICERIE-POINT POSTE-BAR-TABAC

Chez Astrid GOBLED

Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Le samedi de 09h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h00
Le dimanche matin de 09h00 à 12h30

LOCATION SALLE DES FETES, VAISSELLE, TABLES ET BANCS

Pour toute information ou réservation, merci de contacter :

Mlle Laëtitia CHAVONNAND

1 rue du Cloître – 21350 VILLY-EN-AUXOIS

Tél : 03 80 35 83 87 / 06 26 24 73 65

Email : fam.mau.cha@free.fr

Caution demandée : 200 € pour les habitants de Villy-en-Auxois

300 € pour les personnes extérieures de Villy-en-Auxois

SPANC

La plupart des habitants ont reçu la visite du SPANC pour vérification des installations d'assainissement non collectif. Les rapports vous ont été envoyés indiquant si votre installation était conforme ou non conforme, les travaux à réaliser et les délais d'exécution. Pour toutes les personnes qui ont acquis dernièrement une maison sur la commune ou rénové une habitation, la mairie adressera un courrier si les diagnostics n'ont pas été faits. De plus, une autorisation pour rejeter vos eaux usées après traitement dans le réseau d'eau pluviale est obligatoire, la commune vous fournira cette dernière à réception du diagnostic établi et réalisé.

ÉCOLE

L'école ne disposant pas de petite section de maternelle, les parents désirants inscrire leurs enfants dès 3 ans peuvent le faire auprès d'une autre école après avoir demandé une dérogation auprès de la mairie.

À compter de la moyenne section et jusqu'au CM2, la mairie ne délivrera pas de dérogation, les enfants pouvant être accueillis dans l'école du village.

L'école dispose d'une cantine, dont l'agrandissement devrait débuter prochainement avec une pièce complémentaire pour l'accueil des enfants pendant les temps de pause méridiens.

Pour le périscolaire, 2 nourrices agréées sont disponibles dans la commune.

Des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) sont mises en place les mardis et vendredis de 15h30 à 17h00 pour le prix de 1,50€ de l'heure. Les enfants devront être inscrits le jeudi de la semaine précédente. Papier d'inscription disponible en mairie.

Cette année l'école compte 33 élèves de 5 niveaux différents répartis en 2 classes :

Classe des petits : Mlle VÉRICEL

Classe des grands : Mme LAFFAGE

Téléphone : 03.80.35.80.93

Horaires :

Lundi et jeudi

09h00-12h00/14h00-17h00

Mardi et vendredi

09h00-12h00/14h00-15h30

Mercredi

09h00-12h00



RESULTATS DE LA DERNIERE ANALYSE

Pôle Aménagement
et Développement
des Territoires

**Laboratoire
Départemental**
Hydrologie
Agro-alimentaire
Santé animale

Accréditation
N° 1-0796
Portée
disponible sur
www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'analyses.

**Conseil
Général**
www.cotedor.fr

Copie à :
A.R.S. DE BOURGOGNE - Direction de la Santé Publique

Dijon, le 08/01/2015
Dossier n° 150102 000029 01
Référence client :

MAIRIE DE VILLY EN AUXOIS

MAIRIE

21350 VILLY EN AUXOIS

Rapport d'analyses d'eaux n° 150102 000029 01

Analyse type D1 + Nitrates

Site
PSV : PSV2201 Origine : BOURG
Commune : VILLY EN AUXOIS Pt de prelev. : ECOLE, robinet sanitaires handicapés
Code installation : 1821 UGE : VILLY EN AUXOIS

Prélèvement
Préleveur : GAGNIERE Vincent (LDCO) Mode d'acheminement : PRELEVEUR Date - Heure de prélèvement : 05/01/2015 - 11:35 Date de réception : 05/01/2015 14:50 Date de début des analyses : 05/01/2015
Technicien(s) Responsable(s)
Microbiologie : JARLAUD LUCIE Chimie : BRIGITTE BELLE

Remarques Odeur de Chlore

Normes de prélèvement
FDT 90.520 Eaux de consommation FDT 90.521 Eaux de loisirs FDT 90.522 : Légionelles ECS/TAR NFT90-455 : Crypto-giardia

PARAMETRE(S) EN ANOMALIES OU PESTICIDES DETECTÉS

Paramètres	Résultats	Unités	Limites	Ref Q	Méthodes
Microbiologie					
Bactériologie type D1 ou P1					
Escherichia coli	0	/100mL	0		NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000
Coliformes totaux	0	/100mL		0	NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000
Enterocoques	0	/100mL	0		NF EN ISO 7899-2 Aout 2000
Spores de sulfitoréducteurs	0	/100mL		0	NF EN 26461-2 Juillet 1993
Germes revivifiables à (22 +/- 2) °C	0	UFC/mL			NF EN ISO 6222 Juillet 1999
Germes revivifiables à (36 +/- 2) °C	0	UFC/mL			NF EN ISO 6222 Juillet 1999
Chimie					
Température de l'eau in situ	8	°C		25	Méthode Interne à la sonde
Chlore libre in situ	0.62	mg(Cl2)/L			Méth interne V3.3(NFENISO7393-2)
Chlore total in situ	0.70	mg(Cl2)/L			Méth interne V3.3(NFENISO7393-2)
Odeur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)	1	de chlore			
Couleur	0				
Aspect (0=r.a.s.,sinon =1,cf comm.)	0				

Copie à :

A.R.S. DE BOURGOGNE - Direction de la Santé Publique

MAIRIE DE VILLY EN AUXOIS

Dijon, le 08/01/2015
Dossier n° 150102 000029 01

MAIRIE

Référence client :

21350 VILLY EN AUXOIS

Rapport d'analyses d'eaux n° 150102 000029 01

Analyse type D1 + Nitrates

Saveur	1	de chlore			
☒ Turbidité	<0.50	NFU		2	NF EN ISO 7027 Mars 2000
☒ pH	7.8	unité pH		>6.5 et <9	NF EN ISO 10523 Mai 2012
Température de mesure du pH	19.3	°C			Méthode interne
☒ Conductivité à 25°C (correction de T°)	583	µS/cm		1100	NF EN 27888 Janvier 1994
Température de mesure conductivité	19.3	°C			Méthode interne
☒ Ammonium (en NH4)	<0.01	mg(NH4)/L		0.1	NFT 90-015-2 Janvier 2000
☒ Nitrates (en NO3)	26.6	mg(NO3)/L	<50		NF EN ISO 13395 Octobre 1996

☒ = paramètre accrédité E.C. = en cours d'analyse N.D.=Non Déterminé N.M.=Non mesuré

L'arrêté du 11 janvier 2007 fixe les limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine

La déclaration de conformité ne tient pas compte de l'incertitude associée

Incertitudes associées aux résultats d'analyses fournies sur demande

Eau conforme aux limites et références bactériologiques de qualité (Déclaration de conformité)

Tout prélèvement non réalisé par une personne habilitée est rendu sous réserve

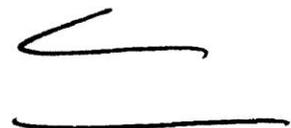
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes

par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ☒

La déclaration de conformité est couverte par l'accréditation si tous les paramètres sur lesquels elle s'appuie sont rendus sous accréditation

Le Directeur

Monique FABRE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2014

Membres du Conseil Municipal : 11
Membres en exercice : 10
Membres présents : 10
Membres votants : 10
Membres absents : 0

Le vingt-quatre octobre deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Étaient présents : Milles CHAVONNAND Laetitia, MONOT Evelyne, Mme RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert, TOMMY-MARTIN François.

Secrétaire de séance : Mme THIERRY Claire.

AVENANT AUX TRAVAUX DE VOIRIE 2014

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'avenant aux travaux de voirie 2014 sur deux points :

- une prolongation de 45 m des bordures T2 côté gauche en sortant de l'agglomération afin de marquer l'entrée du village d'une manière cohérente sur les deux rives,
- pose d'un drain sur 20 mètres avec une connexion au réseau d'eaux pluviales avant la création du trottoir afin d'éviter les écoulements d'eau sur l'accotement à aménager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant pour ces travaux supplémentaires de voirie pour un montant total de 5 067,50 € HT, soit 6 081,00 € TTC,
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant.

TARIF HORAIRE FRAIS NAP

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 20 juin 2014, il avait été évoqué que les Nouvelles Activités Périscolaires seraient facturées à raison de 1,50 € par heure et par enfant, et propose de confirmer cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de facturer les Nouvelles Activités Périscolaires à raison de 1,50 € /heure et par enfant,
- CHARGE le Maire d'établir les factures correspondantes.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES POUR LA SOIRÉE « CONTES »

Une soirée « Contes » aura lieu le vendredi 21 novembre 2014 à la salle des fêtes. Le Conseil Municipal confirme que la location de la salle pour une soirée équivaut à une location d'une demi-journée, soit 35 €.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal dresse la liste des contribuables parmi lesquels seront désignés les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants par M. Le Directeur des Services Fiscaux pour composer la commission communale des impôts directs :

Titulaires	Suppléants
- Michel MENESTRIER LEGUY	- Christophe BRIGAND
- Marcel GUILLIER	- Nicolas JOYEUX
- Gustave PISSOT	- Michel MENESTRIER
- Christelle GRANDCHAMP	- François CHARLUT
- Maurice MAILLARD	- Roland BAILLY
- André CHAVONNAND	- Marie-Claire MAURICE
- Marcel PICHON	- Pierre MERLE
- Daniel BRIGANDET	- Yoann PARATRE
- Michel LALIGANT	- Nicole WAELTI
- Éric MAURICE	- Guillaume AMANT
- Philippe WAELTI	- Alain DERAMBURE
- Alain FERREY	- Joël MOREAU
- Jean-Pierre BOCCARD	- Charles PICHON
- Paul CHARPY	- Marcel GRAPIN
- Charles GUILLIER	- Philippe BRIGAND
- Paul Bernard LACHOT	- Paul Clément LACHOT

**PROPOSITION DE
MODIFICATION DES
STATUTS DU SICECO**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 12 septembre 2014, le Comité du SICECO a décidé d'une modification des Statuts imposée par la mise en conformité à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Cette loi permet au Grand Dijon, communauté d'agglomération, de devenir communauté urbaine à compter du 1er janvier 2015 et d'avoir, parmi ses compétences obligatoires, celle de «concession de la distribution publique d'électricité».

Les 7 communes suivantes : Bretenière, Corcelles Les Monts, Féney, Flavignerot, Ouges, Perrigny les Dijon et Talant, membres du Grand Dijon, avaient déjà transféré cette compétence au SICECO. Le texte de loi prévoit que le SICECO gardera la compétence mais que, dorénavant, ce seront des délégués du Grand Dijon qui siègeront directement au Comité du SICECO par le mécanisme de représentation- substitution. Le nombre de sièges réservés à la communauté urbaine sera proportionnel à la part relative de la population des 7 communes par rapport à la population totale du SICECO.

Ce dernier, qui comptera le Grand Dijon comme membre adhérent pour la représentation des 7 communes susmentionnées, deviendra un Syndicat mixte fermé.

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, Madame le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-37,
Vu la délibération annexée du Comité du 12 septembre 2014,
Vu les statuts du SICECO,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 3 voix "Contre " et 7 voix "Pour" :

- APPROUVE les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité du SICECO en date du 12 septembre 2014,

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**FRAIS DES ÉCOLES
2013/2014**

Madame le Maire présente la répartition des frais de gestion engendrés par les écoles de la commune pour l'année scolaire 2013/2014.

Après avoir consulté le récapitulatif de ces frais et la répartition par commune au vu du nombre d'élèves respectifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le montant des frais de gestion pour l'année scolaire 2013/2014 à 672,75 € par élève,

- CHARGE Madame le Maire de recouvrer les sommes correspondantes auprès de chaque commune concernée dès retour des certificats signés.

DON DE 300 €

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Paul JADOT a fait un don de 300 € pour la commune. Le Conseil Municipal décide de réserver cette somme pour l'achat d'une maisonnette pour les écoles.

QUESTIONS DIVERSES

*** Travaux de voirie 2015**

Les dossiers de demande de subvention doivent être montés avant le 1^{er} décembre 2014. Étant donné que la commune de Villy a bénéficié du FDCT 2014 pour la totalité des travaux de voirie 2014, d'autres communes seront prioritaires au titre du FCDT 2015, la commune décide donc de solliciter d'autres subventions. Il y a la possibilité de demander une subvention au titre de « Villages Côte d'Or », mais celle-ci est plafonnée à 5 000 € pour une dépense subventionnable plafonnée à 10 000 €.

*** Modèles de courriers pour le SPANC**

Le Conseil Municipal décide d'adresser un courrier en recommandé à tous les nouveaux propriétaires sur leurs obligations en matière d'assainissement.

*** Litige sur une facture d'eau**

Le Conseil Municipal rappelle que la facturation de l'eau consommée aux propriétaires est interdite, c'est à l'usager, donc le locataire, de payer les factures de consommation d'eau. La commune n'accorde pas de réduction du montant de la facture en cas de fuite connue.

* **Courrier de la Lyonnaise des Eaux**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la Lyonnaise des Eaux dans lequel sont faites des suppositions mensongères concernant de l'utilisation frauduleuse d'eau sur le réseau de Chevannay sans passer par le compteur. La facture qui sera adressée à la commune par la Lyonnaise est irrecevable et ne sera donc pas réglée. Une rencontre entre la mairie de Villy, la mairie de Chevannay et la Lyonnaise sera organisée pour faire le point.

* **Balavage de la commune**

Le Conseil Municipal décide de demander un devis à l'entreprise GOBLED pour le balayage des rues de la commune.

* **Cérémonie du 11 Novembre**

La cérémonie du 11 Novembre débutera à 10h et sera suivie d'un vin d'honneur à 10h30. La présence des conseillers est souhaitée.

* **Repas des Anciens**

Le repas des Anciens aura lieu le 14 décembre 2014 et sera suivi par l'Arbre de Noël. Les personnes âgées de 70 ans minimum et les employés communaux seront conviés. Pour le traiteur, voir avec le Spüller de Sombernon (menu à environ 25 € par personne sans les vins).

* **Soirée-conférence**

Une soirée-conférence sur l'expédition Villy / Cap Nord de M. Luc COMMUNOD aura lieu le 15 novembre à 20h à la salle des fêtes.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS **SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2014**

Membres du Conseil Municipal :	11
Membres en exercice :	10
Membres présents :	9
Membres votants :	9
Membres absents :	1

Le douze décembre deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Etaient présents : Mlles CHAVONNAND Laetitia, MONOT Evelyne, Mme RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert.

Était excusé : M. TOMMY-MARTIN François

Secrétaire de séance : Mme THIERRY Claire.

LOCATION PARCELLE
ZD 79

Le Maire propose de louer la parcelle communale cadastrée ZD n° 79 d'une surface de 8 240 m² à M. Christophe BRIGAND à compter du 1er janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de louer la parcelle communale cadastrée ZD n° 79 d'une surface de 8 240 m² à M. Christophe BRIGAND à compter du 1er janvier 2015 pour un montant de 23,00 € par an, en se basant sur l'indice minima de 28,57 €/ha pour les terres de l'Auxois défini par l'arrêté préfectoral de la Côte d'Or n° 683 du 28 octobre 2014,

- DIT que le loyer sera actualisé chaque année selon la variation de l'indice des fermages publié au 1er octobre,

- AUTORISE le Maire à établir et à signer le bail à ferme.

PROPOSITION D'ACHAT
D'UN RADAR
PÉDAGOGIQUE

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de M. François SAUVADET, Député de la Côte d'Or, qui propose d'accompagner les communes au titre de sa réserve parlementaire pour l'achat d'un radar pédagogique à hauteur de 50 % du montant de l'achat. Le Conseil Général finance également ces équipements à hauteur de 10 % au titre des amendes de police. Suite à cette proposition le Conseil Municipal se dit intéressé par l'achat d'un radar pédagogique et souhaite demander une étude pour l'emplacement de cet appareil.

ADHÉSION AU CONTRAT
GROUPE DU CENTRE DE
GESTION DE LA CÔTE
D'OR

Le Maire rappelle :

- que, dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or a par courrier du 20 mai 2014 informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Maire expose :

- que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition suivante :

CNP, assureur, et Gras Savoye, gestionnaire du contrat et des prestations

Durée du contrat : quatre ans à compter du 1er janvier 2015

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.

* Les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les évènements assurés sont le décès, l'accident de service et la maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique), l'incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire), la maladie de longue durée et la longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office), la maternité, l'adoption et la paternité.

La formule de franchise et le taux de cotisation retenu sont :

Ensemble des risques précédemment cités :

- une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6,50 %.

L'assiette de cotisation est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et de :

- la nouvelle bonification indiciaire,
- le supplément familial de traitement,
- les charges patronales.

* Les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires de droit public :

Les évènements assurés sont l'accident de service et la maladie imputable au service, la maladie grave, la maternité, l'adoption et la paternité, la maladie ordinaire.

La formule de franchise et le taux de cotisation retenu sont :

Ensemble des risques précédemment cités :

- une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 1,20 %.

L'assiette de cotisation est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et de :

- le supplément familial de traitement,
- les charges patronales.

- AUTORISE le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**BONS D'ACHAT NOËL
2014**

Suite au repas de Noël pour les Anciens qui a eu lieu le 14 décembre 2014, le Conseil Municipal décide d'accorder des bons d'achats aux personnes qui n'ont pas participé à ce repas et aux personnes hospitalisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de donner un bon d'achat d'une valeur de 20,00 € par personne valable à l'épicerie de Mm GOBLED de Villy-en-Auxois aux personnes suivantes qui n'ont pas participer au repas offer par la commune :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| * Mme BOCCARD Simone | * Mme GRANDCHAMP Geneviève |
| * M. BRENANS André | * Mme MARCHAND Gilberte |
| * M. CUENIN Raymond | * M. MARY Louis |
| * M. GATT Jean | * M. MÉNESTRIER Joseph |
| * Mme GRANDCHAMP Marie-Louise | * M. PERREAU Guy |
| * M. GRÉSILLON Michel | * M. WAELTI Max |

- DÉCIDE de donner un bon d'achat d'une valeur de 25,00 € par personne valable à l'épicerie de Mm GOBLED de Villy-en-Auxois aux personnes hospitalisées suivantes :

- * M. BRESSON René
- * Mme GRAPIN Reine
- * M. ROUSSELET Bernard
- * Mme TREAU Marie-Claude

**MISE EN PLACE D'UN
ABRIBUS SUR LA PLACE
DU SOUVENIR**

Le Maire propose de mettre en place un abribus au point d'arrêt du réseau TRANSCO sur la Place du Souvenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de mettre en place au point d'arrêt du réseau TRANSCO sur la Place du Souvenir un abribus modèle RURAL d'un montant de 4 590,00 € HT proposé par le Conseil Général,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Général à hauteur du plafond de 2 000,00 €,
- DÉLÈGUE la maîtrise d'ouvrage au Conseil Général,
- AUTORISE le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche en ce sens.

**RECONDUCTION DU
CONTRAT
D'ANIMATRICE NAP**

Le Maire rappelle aux conseillers que le contrat de Virginie REIGNARD pour le poste d'animatrice NAP prend fin le 21 décembre 2014 et propose de le reconduire pour la période du 5 janvier au 5 juillet 2015 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de reconduire le poste d'animateur NAP pour la période du 5 janvier au 5 juillet 2015 inclus à raison de 2h30 hebdomadaires annualisées,
- ATTRIBUE à ce poste un indice brut de 297 et un indice majoré de 309,
- DÉCIDE de retenir la candidature de Mlle Virginie REIGNARD, née le 18 juin 1985 à Dijon (Côte d'Or) et domiciliée à Villy-en-Auxois,
- CHARGE Madame le Maire d'établir les contrats de travail et les avenants aux contrats si nécessaire,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire en ce sens.

DÉCISION
MODIFICATIVE N° 1

Le Maire expose qu'il manque une somme de 123,00 € au compte 2051 pour régler la facture de BERGER LEVRAULT concernant l'achat du certificat de signature électronique CERTINOMIS dans le cadre de la mise en place du PESV2.

BUDGET PRINCIPAL 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de procéder à la décision modificative n° 1 du budget principal 2014 suivante :

Article 2131 : - 123,00 €

Article 2051 : + 123,00 €

QUESTIONS DIVERSES

* **Devis Espace Plus Informatique**

Le Conseil Municipal accepte le devis d'Espace Plus Informatique pour le remplacement d'un ordinateur de l'école et charge le Maire de signer le devis.

* **Soutien au SICECO**

Le Conseil Municipal décide de soutenir la démarche du SICECO contre le risque de disparition des syndicats d'énergies, donc du SICECO, dans le cadre du projet de loi portant nouvelle organisation de la République, et charge le Maire d'envoyer la lettre de soutien aux Présidents de l'Association des Maires de la Côte d'Or et de l'Association des Maires de France.

* **Enterrement des câbles électriques**

Le Conseil Municipal décide d'entamer une réflexion lors de la prochaine réunion sur les zones à choisir pour enterrer les câbles électriques (exemple : rue de la d'Église).

* **Course Pédestre « La Voie Romaine Sombernon-Alésia »**

Le Conseil Municipal décide de sa participation habituelle à la course pédestre « La Voie Romaine Sombernon-Alésia » et dit qu'une subvention sera allouée à l'association lors du vote du budget 2015.

* **Départ de la famille MARCH**

Le Maire informe le Conseil Municipal du départ du logement communal et de la commune de la famille MARCH en février 2015.

Activités sur Villy-en-Auxois

Amicale du 3^{ème} Age

Les réunions se font à la salle des fêtes le vendredi après midi

Mme Anne -Marie PORCHEROT : 03 80 35 86 28

Atelier de peinture adulte

Les ateliers se font le samedi après-midi à Vitteaux.

Bruno CLOGNIER : 03 80 64 68 37

Atelier de peinture (enfants) le samedi matin pendant la période scolaire

Mlle LEGUY : 03 80 72 17 35

QUELQUES DATES À RETENIR À VILLY-EN-AUXOIS

SAMEDI 14 FEVRIER 2015 DES 9H00

Vente de gâteau au profit de l'école

DIMANCHE 1 MARS 2015

Commémoration des fusillés du 1^{er} Mars

SAMEDI 14 MARS 2015

Foulère sur le terrain de foot

Vin chaud - gaufres

DIMANCHE 22 MARS 2015

1^{er} Tour des élections départementales

DIMANCHE 29 MARS 2015

2^{ème} tour des élections départementales

DIMANCHE 5 AVRIL 2015

Trail sur la Voie Romaine Alésia-Sombernon

VENDREDI 8 MAI 2015

Cérémonie aux Monuments aux Morts



Cérémonie du 11 Novembre 2014



La cérémonie a été suivie à la salle des fêtes par le pot de l'amitié, où tout le monde a pu découvrir l'exposition faite à l'occasion du centenaire du début de la guerre 14-18. Textes, photos, habits, armes, cartes, mémoires, etc... avaient été réunis par les habitants.

Chorale à l'Eglise



Nous étions nombreux le 7 Décembre pour le concert de violoncellistes qui s'est déroulé à l'église de Villy en Auxois, et qui a été suivi par le pot de l'amitié à la salle des fêtes.

Repas des Anciens



Le 14 Décembre la majorité de nos anciens étaient réunis autour d'un repas de fête, et pour ceux n'ayant pas pu venir, un panier de Noël leur a été livré.

Arbre de Noël

Le repas de nos chères têtes blanches a été suivi par le goûter de nos chères têtes blondes. Le Père Noël a procédé à la distribution des cadeaux où chaque enfant a reçu une boîte de chocolat offerte par l'association du 3^{ème} âge.



Vœux 2015



Saint Vincent

55 personnes étaient présentes cette année pour fêter la Saint Vincent ce 24 janvier 2015.

La passation du saint c'est faite entre Robert Porcherot et Jean Picard .

Association du 3^{ème} âge

Dorénavant tous les vendredi après-midi, l'association du 3^{ème} âge se réunira à la salle des fêtes de Villy, pour jouer dans la bonne humeur et la convivialité.
Le 09 janvier, ils en ont profité pour partager la galette des rois.



Equilibre

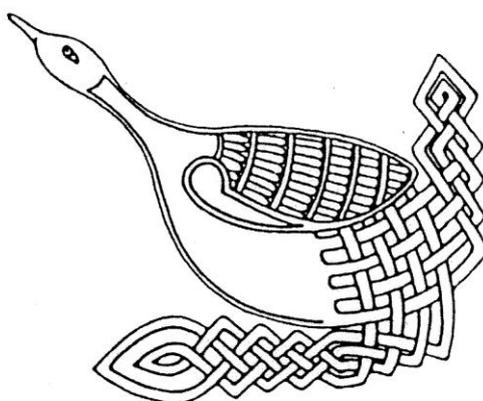
Autour de plusieurs ateliers comme : échanges de ballons, équilibre sur un semi-rondin, jeux de rapidité, jeux de changements de direction, équilibre sur des disques, Mme Lechenault cherche à faire travailler et à renforcer l'équilibre de ses élèves plus ou moins jeunes, car l'équilibre n'est pas une question d'âge.



Jonas

L'Épître de la Grâce Déchaînée

Un commentaire méditatif sur 40 jours
pour les individus et les groupes.



Stephen John MARCH
avec
Martine LAURENT

*Écrit par Stephen John March, habitant de Villy de 2000 à 2015
Si vous désirez vous procurer cet ouvrage, merci de contacter la mairie*

Elections départementales des 22 et 29 Mars 2015

Les élections départementales : comprendre ce qui change

Les élections cantonales sont désormais dénommées « élections départementales ». Elles seront organisées pour la première fois sous cette appellation en mars 2015.

Ces élections permettront d'élire les conseillers départementaux, jusqu'ici appelés conseillers généraux et renouvelés par moitié tous les 3 ans. Ils seront désormais élus pour 6 ans, et se présenteront en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme.

Pour qui vote-t-on les 22 et 29 mars prochains ?

NOUVEAUTÉ. Depuis la loi du 17 mai 2013, les conseillers généraux deviennent les conseillers départementaux, élus pour 6 ans.

Les conseillers départementaux forment l'assemblée qui dirige le département : anciennement le conseil général, qui devient le conseil départemental à compter de mars.

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront donc remplacés en mars 2015 par 4 108 conseillers départementaux.

Le conseil départemental sera renouvelé dans son intégralité lors des élections départementales. Les conseillers départementaux sont tous élus en même temps pour une durée de six ans alors que le conseil général était renouvelé par moitié tous les trois ans.

Mode de scrutin : quelles sont les nouveautés ?

PARITÉ. Pour chaque canton, les candidats se présenteront en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme. Cette mesure permettra de mieux représenter les femmes au sein des conseils départementaux.

Premier tour :

Pour être élu au premier tour, le binôme doit obtenir :

- au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50%)
- et un nombre de suffrages égal à au moins 25% des électeurs inscrits

Second tour :

Si aucun binôme n'est élu dès le 1er tour, il est procédé à un 2nd tour. Les deux binômes arrivés en tête au premier tour peuvent se maintenir.

Les binômes suivants peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

Le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative) au second tour est élu.

Une fois élus, les deux membres du binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

Pourquoi une nouvelle carte des cantons ?

La carte des cantons a été redessinée au début de l'année 2014. Ils sont adaptés aux équilibres démographiques de chaque département.

Les élections départementales sont organisées dans le cadre du canton. Un canton est une division du département. Les électeurs de chaque canton du département élisent deux conseillers départementaux, une femme et un homme. Les nouvelles délimitations des cantons s'appuient sur les chiffres des populations légales publiés par l'Insee le 27 décembre 2013.

De 4035 cantons aux dernières élections, la nouvelle carte prévoit un passage à 2054 cantons, représentés chacun par deux élus, soit 4108 conseillers départementaux en France.



Notre nouveau canton (n° 22 Semur-en-Auxois) comprend les communes suivantes : Aisy-sous-Thil, Arnay-sous-Vitteaux, Avosnes, Bard-lès-Epoisses, Beurizot, Bierre-lès-Semur, Bousse, Brain, Braux, Brianny, Champeau-en-Morvan, Champrenault, Charigny, Charny, Chassey, Chevannay, Clamerey, Corrombles, Corsaint, Courcelles-Frémy, Courcelles-lès-Semur, Dampierre-en-Montagne, Dompierre-en-Morvan, Epoisses, Flée, Fontangy, Forléans, Genay, Gisse-le-Vieil, Jeux-lès-Bard, Juillenay, Juilly, Lacour-d'Arcenay, Lantilly, Magny-la-Ville, Marcellois, Marcigny-sous-Thil, Marcilly-et-Dracy, Massingy-lès-Semur, Massingy-lès-Vitteaux, Millery, Missery, Molphey, Montberthault, Montigny-Saint-Barthélemy, Montigny-sur-Armançon, Montlay-en-Auxois, La Motte-Ternant, Nan-sous-Thil, Noidan, Normier, Pont-et-Massène, Posanges, Précy-sous-Thil, La Roche-en-Brenil, Roilly, Rouvray, Saffres, Saint-Andeux, Saint-Didier, Saint-Euphrône, Saint-Germain-de-Modéon, Saint-Héliier, Saint-Mesmin, Saint-Thibault, Sainte-Colombe, Saulieu, Semur-en-Auxois, Sincey-lès-Rouvray, Souhey, Sousse-sur-Brionne, Thoisy-la-Berchère, Thorey-sous-Charny, Thoste, Torcy-et-Poulligny, Toutry, Uncey-le-Franc, Velogny, Vesvres, Vic-de-Chassenay, Vic-sous-Thil, Vieux-Château, Villargoix, Villars-et-Villenotte, Villeberny, Villeferry, Villeneuve-sous-Charigny, Villy-en-Auxois, Vitteaux. **Le bureau centralisateur de ce canton est le bureau centralisateur de la commune de Semur-en-Auxois**

Activités dans le canton

VITTEAUX

Marché :

Tous les vendredis matin, Place du Docteur Quignard

Bibliothèque :

Rue de l'hôtel de ville

Ouverture toute l'année (sauf les jours fériés)

Le lundi de 15h30 à 18 h 30	Catherine Landel
Le mercredi de 15 h à 18 h	Marguerite Meussot – Huguette Fleurisson
Le jeudi de 15H30 à 18 h 30	Catherine Picquet – Denise Bailly
Le samedi de 10 h à 12 h	Raymonde Vantelot – Roger Froidurot

Cinéma :

Salle Gueniot, Rue Gueniot

Projection tous les quinze jours les vendredis soirs et pendant les vacances scolaires.

Sport :

ESPV (Badminton-Handball) MORIN Florent www.espv21.asso-web.com	5rue du Truchot Vitteaux	03 80 49 61 51
Foot site Philippe MUNIER	Rue de Cessey	0679541468
Gymnastique GAURE Isabelle	Rue du Grenier à Sel	03 80 49 69 28
Judo club Roger FROIDUROT	 Rue de l'Hotel de ville	 03 80 49 60 62
Tennis DUREUIL Jean Pierre	Saffres	03 80 49 63 00
Société des Courses SAUVADET Brigitte	Rue Edmé Millot	03 80 33 95 00
Société de Chasse LUCOTTE Christian	Rue de Cessey	03 80 49 60 83
Truite de la Brenne BEAUX Robert	21350 Vesvres	03 80 49 62 94
Vitteaux Jumping SAUVADET Brigitte	Rue Edme Millot	03 80 33 95 00

ARNAY SOUS VITTEAUX

Parc de l'Auxois :

Ouvert tous les jours jusqu'au 11 Novembre 2014 inclus, dimanches et jours fériés compris.

De 10 h 00 à 18 h 00 : février, mars, octobre et novembre.

De 10 h 00 à 19 h 00 : d'avril à septembre.

SAFFRES

Escalade :

Site de Saffres : 400 voies sportives – hauteur 30 m maximum.

Difficulté 2 à 8b. Sanitaires et barbecue (parking du bas). Accès libre

Topoguide en vente à l'Office de Tourisme

FLAVIGNY SUR OZERAIN

Visite gratuite de la fabrique de bonbons à l'anis :

Du lundi au vendredi 9h00/11h00

Fermé les week-ends, les jours fériés et pendant les vacances de Noël.

VITTEAUX

DIMANCHE 22 FEVRIER, LA GRANGE DU PRIEURE, 18H00

CONCERT DE PIANO

AVEC Yung Qui WHU

Libre participation

Concert suivi d'un buffet participatif

En raison des élections, ce concert sera avancé soit au dimanche 15 mars à 18h00, soit au samedi 21 mars à 18h00.

VENDREDI 27 FEVRIER, 20H30, SALLE GUENIOT

CINE VACANCES

LE CHANT DE LA MER

CINEMA

LES SOUVENIRS

DU VENDREDI 1er AU DIMANCHE 3 MAI, ESPACE GILBERT MATHIEU

PRINTEMPS DE L'AUXOIS

SAMEDI 9 MAI, 21H00, ESPACE GILBERT MATHIEU

CONCERT DE L'UNION VITTELLIENNE

DU SAMEDI 23 AU LUNDI 25 MAI, ESPACE GILBERT MATHIEU

SALON DES VIGNOBLES DE FRANCE

DU VENDREDI 29 AU DIMANCHE 31 MAI, HIPPODROME,

CONCOURS D'OBSTACLES DE VITTEAUX JUMPING

EVA

**RENDEZ-VOUS LE 19 AVRIL 2015
A TURCEY
POUR LES EVASIONS VERTES**



Trail et course-nature la Voie Romaine Sombornon-Alésia



**Dimanche 05 avril 2015
35,5 km à 10 h 30 Trail**

**15,8 km à 11 h 00
Course nature
et marche nordique loisirs**

Planning de l'accueil de loisirs des vacances de Février – Mars 2015

Accueil de loisirs de Vitteaux 8 Rue Haute de l'Eglise, 21350 Vitteaux 03.80.88.90.65

Pour l'accueil de loisirs des vacances d'hiver, l'accueil est échelonné à partir de 08h00 jusqu'à 19h30 et les départs de 12h00 à 18h00.

L'inscription à la cantine du mercredi se fait impérativement le jeudi
précédant la venue de votre enfant.

Planning des
activités

	Matin	Après midi
23/02/15	Pâtisserie : Gâteau de Princesse	Set de table Cendillon
24/02/15	Théâtre de Pinocchio	Théâtre de Pinocchio
25/02/15	Dessin animé « Blanche neige et les 7 sept nains »	Fresque Blanche neige + Pomme d'amour
26/02/15	Pâtisserie : Gâteau « Roi lion »	Fresque sur la savane
27/02/15	Cuisine : Repas La belle et le Clochard	Cinéma « Le chant de la mer »* *€ de participation aux leçons
02/03/15	Cuisine : Repas Malgache	Découverte de Madagascar
03/03/15	Cuisine : Repas Anglais	Intervention Anglais
04/03/15	Cuisine : Repas Américain	Vivre les indiens.
05/03/15	Cuisine : Repas Italien	Masque carnaval de Venise
06/03/15	Cuisine : Repas Français	Jour de France des monuments

Fiche d'inscription:

Nom de l'enfant:.....

Prénom de l'enfant:.....

Age:.....

	Matin	Midi	A.M
23/02/15			
24/02/15			
25/02/15			
26/02/15			
27/02/15			
02/03/15			
03/03/15			
04/03/15			
05/03/15			
06/03/15			

Stage de Théâtre

à St-Mesmin du 2 au 8 mars

Pour petits et grands, le théâtre est un moyen pour apprendre à s'exprimer, pour se défouler et pour connaître son corps.
L'improvisation, les textes, le rythme, la voix et le mime sont certaines disciplines que vous découvrirez lors de ce stage. Que vous soyez débutant ou habitué aux planches, venez découvrir ou redécouvrir le comédien qui se cache en vous!

L'atelier sera animé par Lolita Franck Huguenin jeune comédienne dynamique qui aime travailler par le rire et l'improvisation. Elle saura vous faire partager sa passion avec enthousiasme.

Adultes dès 16 ans (le 7 et 8 mars de 10h à 17h à l'Espace Rencontre et Loisir, prévoir un repas)

Prix du stage 30€, habitants de St-Mesmin 25€

Enfants de 5 à 8 ans (du 2 au 6 mars, de 9h à 12h à la salle communale)

Prix du stage 40€, habitants de St-Mesmin 35€

Enfants de 9 à 14 ans (du 2 au 6 mars, de 14 à 17h à la salle communale)

Prix du stage 40€, habitants de St-Mesmin 35€

L'adhésion à l'association est comprise dans le prix.
S'il n'y a pas assez d'inscription, nous nous réservons le droit d'annuler le stage.
Pour les inscriptions ou pour toute autre information, contactez Lolita Franck Huguenin au 06 14 45 64 64 ou par mail à oizins-oizines@orange.fr

Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance est un service d'accès libre et gratuit

Un lieu d'Information,
d'Orientation
d'Ecoute,
d'Animation,
de Formation

Pour les parents / futurs parents,
les jeunes enfants
les assistant(e)s maternel(le)s

Le Relais Petite Enfance est financé par :

La Communauté de Communes de Vitteaux

La Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or

Le Conseil Général de Côte-d'Or

ASSISTANT(S) MATERNEL(LE)S

- ⇒ Le Relais vous informe de vos droits, vos devoirs, votre statut d'assistant(e) maternel(le)
- ⇒ Il vous accompagne dans l'exercice de votre profession
- ⇒ Le Relais exerce un rôle de tiers entre l'employeur (parents) et l'employé, en cas de difficultés sur des aspects relationnels, éducatifs ou sur leur relation
- ⇒ Il vous offre des temps de rencontre, d'échange pour partager des expériences professionnelles et rompre l'isolement
- ⇒ Enfin, il vous propose des temps d'animation collectifs, où petits et grands se rencontrent, s'expriment et tissent des liens

Temps d'animation

- ⇒ Tous les mardis et jeudis : 9h30/11h15 (voir planning)
- ⇒ Médiathèque : 10h/11h



Permanences

Mardi et Jeudi

ACCUEIL, TELEPHONE, RDV

8h30/12h30

14h/17h30

PARENTS OU FUTURS PARENTS

- ⇒ Le Relais vous renseigne sur les différents modes de garde du territoire
- ⇒ Il vous informe et vous accompagne dans vos démarches d'employeur (fonction employeur, aides financières, rédaction d'un contrat de travail...) et votre fonction d'employeur
- ⇒ Il vous soutient dans votre fonction parentale
- ⇒ Le Relais vous propose des temps d'animations collectifs où petits et grands se rencontrent, s'expriment et tissent des liens
- ⇒ Enfin, il vous propose des conférences/débats sur des thèmes en lien avec la parentalité et la petite enfance

RELAIS PETITE ENFANCE



Responsable et animatrice :
Charlène GOYPIERON



03.80.33.05.39

06.81.83.87.01

ENFANTS

Accompagnés
de leur assistant(e) maternel(le)
ou de leurs parents



JOUER
RENCONTRER D'AUTRES ENFANTS
DECOUVRIR
EXPLORER
EXPERIMENTER

Quelques sorties en Côte d'Or

FEVRIER

- Dijon du 13 au 26 Février 2015

Festival « A pas conté »

MARS

- Auxonne le 1^{er} Mars 2015 à 14h00

Carnaval d'Auxonne

- Châtillon-sur-Seine le 14 Mars 2015 de 10h00 à 18h30

Fête du Crémant et Tape-Chaudrons

- Nuits-Saint-Georges les 14 et 15 Mars 2015

Festivités de la vente des vins des Hospices de Nuits (Présidé par Florent Pagny)

- Dijon du 19 au 29 Mars 2015 de 9h00 à 21h00

Florissimo

- Beaune du 25 au 29 Mars 2015

Festival International du film policier

MAI

- Saulieu du 14 au 17 Mai 2015 de 10h00 à 20h00 et en nocturne jusqu'à 23h00 le jeudi et samedi

Journées gourmandes du Grand Morvan et des Pays de Bourgogne

- Dijon du 22 au 31 Mai 2015

Théâtre en Mai

- Dijon du 22 au 31 Mai 2015

Salon des antiquaires, de la brocante et de l'art contemporain

- Prenois les 30 et 31 Mai 2015

Coupes Moto Légende

- Semur-en-Auxois le dernier week-end de Mai

Fêtes Médiévales

JUIN

- Prenois du 5 au 7 Juin 2015

Grand Prix de l'âge d'or

- Saint-Jean-de-Losne courant Juin

Pardon des Mariniers

- Marsannay-la-Côte le 30 Mai 2015

L'ultra Trail Côte-d'Or



Groupement des Professionnels de Santé de l'Auxois- Morvan

38 rue Hubert Languet 21350 Vitteaux

❖ Votre situation et/ou celle de vos proches devient difficile à domicile. Vous, ou un de vos proches est hospitalisé, et vous souhaitez une aide pour organiser le retour à domicile :

- nous vous informons que le Groupement des Professionnels de Santé de l'Auxois-Morvan propose l'intervention à domicile d'une infirmière coordinatrice afin de pallier toute perte d'autonomie (ponctuelle ou durable).
- L'objectif étant que l'infirmière coordonne le travail des différents professionnels de santé et sociaux (pour tout ce qui concerne les dispositifs financiers : Mutuelle, APA, CARSAT...), en fonction de la problématique des personnes dans le but de les maintenir dans leur cadre de vie.
- L'infirmière organisera la prise en charge des soins avec les professionnels de santé de votre choix.
- **Cette activité est financée par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et ne nécessitera aucun règlement de votre part.**



Pour contacter l'infirmière coordinatrice de votre secteur :
Mme Annick POTTIER : 07 78 07 51 02

❖ Votre médecin traitant vous a prescrit une Mesure Ambulatoire de la Tension Artérielle (MAPA) ou un holter rythmique :

Vous pouvez le faire poser gratuitement au bureau du GPSAM, situé 38 rue Hubert Languet 21350 Vitteaux.

Prendre rendez-vous au secrétariat du GPSAM : 03 80 42 95 60

Nos bureaux sont ouverts le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 17h30.

Mercredi et vendredi accueil sur rendez-vous.

EARL RED

AGREE

VIDANGE FOSSES SEPTIQUES



21350 DAMPIERRE-EN-MONTAGNE

Tarif intéressant

ROUSSELET Jean-Luc et Aurélien 06.42.86.82.08

Informations utiles

DÉCHETTERIE DE VITTEAUX

Horaires d'été du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi	14h30 à 18h00
Mercredi	14h30 à 18h00
Samedi	08h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00

Horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 31 Mars

Lundi	14h30 à 17h00
Mercredi	14h30 à 17h00
Samedi	09h00 à 12h30 et 14h00 à 17h00

Déchets acceptés à la déchetterie de Vitteaux

- Métaux
- Papiers, carton
- Bois (ouvré, meubles, menuiseries...)
- Déchets verts de jardin (branchages, herbe...)
- Gravats, inertes, en petites quantités (pierre, béton, brique)
- Huiles de vidange, batteries automobiles, pneus de véhicules légers
- Déchets ménagers spéciaux : - piles, aérosols, néons et ampoules
- Produits ménagers, produits toxiques de bricolage, de jardinage
- Produits électriques et électroniques (informatique, téléphonie, électroménager)
- Gros emballages (mousse, film plastique, polystyrène expansé)
- Jouets, objets en plastique...

Tous les déchets apportés au point d'apport volontaire doivent être triés et mis dans les bacs correspondants. Merci de ne pas déposer vos sacs poubelles au pied de ces derniers.

Numéros utiles

POMPIERS	18
SAMU	15
GENDARMERIE	03 80 33 95 95
ECOLE PRIMAIRE DE VILLY EN AUXOIS	03 80 35 80 93
COLLEGE DE VITTEAUX	03 80 49 61 18
INFIRMIERS ET SOINS A DOMICILES	
Cabinet POTTIER, DOS SANTOS et FIGUEROA Place Dr Quignard, Vitteaux	03 80 49 60 64
Henri DAMIENS Rue Fontaine Verrey sous Salmaise	03 80 35 86 24
PHARMACIE	
Pharmacie MATHIOT Place Dr Quignard, Vitteaux	03 80 49 60 48

MEDECINS

Dr Corinne CORDUANT	Hôpital local Vitteaux	03 80 49 64 11
Dr Christophe JACQUET	Hôpital local Vitteaux	03 80 49 64 11
Dr Jacques LACHARME	4 Place Dr Quignard Vitteaux	03 80 49 67 54
Dr Philippe MOULIN	4 Place Spontin Vitteaux	03 80 49 66 45
Dr Agnès MULLER	Verrey sous Salmaise	03 80 35 81 60

DENTISTE

Dr Olivier LANDEL	6 rue Edmé Millot Vitteaux	03 80 33 90 92
-------------------	----------------------------	----------------

KINESITHERAPEUTE

Mr Antoine LARGY	32 rue hôtel de ville Vitteaux	03 80 33 90 60
------------------	--------------------------------	----------------

SAGE FEMME

Mme CROUZY		03 80 49 60 64 06 33 60 64 58
------------	--	----------------------------------

PEDICURE

Mme KWO Anne Sophie	2 route de la justice, Vitteaux	03 80 33 08 73
---------------------	---------------------------------	----------------

HOPITAL LOCAL

Vitteaux	03 80 33 91 91
----------	----------------

MAISON DE RETRAITE

'La Beaussière'	Rue Guéniot, Vitteaux	03 80 33 91 96
-----------------	-----------------------	----------------

MAISON DE CONVALESCENCE

'La Fougère'	12 chemin Chaumont, Vitteaux	03 80 33 97 00
--------------	------------------------------	----------------

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence de l'assistance sociale sur rendez-vous à la salle basse de la mairie Mlle ROCHE		03 80 63 35 61
--	--	----------------

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)

Mme FERRARA	25 Rue de l'hôtel de ville	03 80 49 69 80
-------------	----------------------------	----------------

Permanences:

- lundi de 14h00 à 18h00

- vendredi de 14h00 à 18h00

L'ADMR propose plusieurs services à la personne - portage des repas à domicile, aides ménagères, etc. En parallèle, DOMICILE SERVICES propose du personnel pour les petits travaux (jardinage, ménage, secrétariat, par exemple).

Domicile Services : mercredi de 10h00 à 12h00

PERCEPTION DE VITTEAUX

Lundi à jeudi - 09h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Vendredi - 09h00 à 12h00

OFFICE DE TOURISME

16 rue Hubert Languet, 21350 VITTEAUX	03 80 33 90 14
---------------------------------------	----------------

VETERINAIRES

Dr DANCKAERS	2bis Route de la Justice 21350 VITTEAUX	03 80 49 65 11
--------------	---	----------------

Dr GENTIL

Dr DUREUIL	Verger du Moulin 21350 SAFFRES	03 80 49 63 00
------------	--------------------------------	----------------

Cahier de chansons de Monsieur Louis Coiffier, instituteur à Villy en Auxois

Louis Coiffier est né en 1888 à Louze, un petit village de la Haute-Marne. Son père était maçon, sa mère tenait une épicerie. Son oncle instituteur voulut en faire un enseignant. Il y réussira avec beaucoup de mal.

Louis enseigne dans différents postes. Il vient ensuite en Côte d'Or. Il exerce son métier dans le secteur d'Arnay-Ie-Duc et de Liernais : à Suze, à Blanot, à Villiers-en-Morvan, à Essey, à Arconcey.

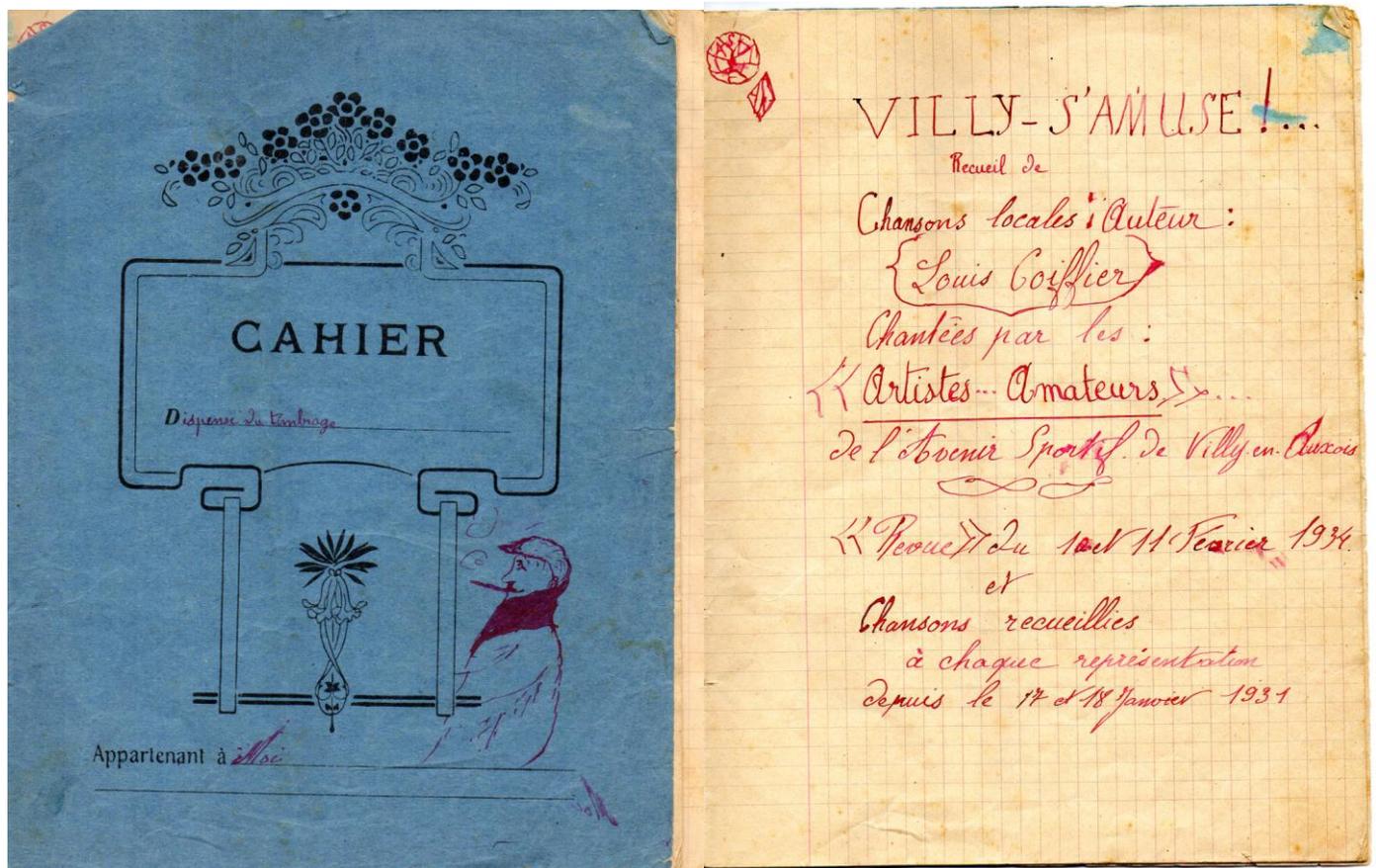
En 1925 il divorce puis épouse en 1929 Germaine Guyot originaire de Corancy, institutrice elle aussi est veuve de Maurice Schellenberger. Elle a un fils de six ans, Jean, qui sera adopté par Louis. Il sera fusillé à l'âge de vingt ans en 1944. Une fille, Colette, est née de cette union. Louis Coiffier s'est passionné pour le Morvan.

Il a écrit un roman "Morvan Terre d'Amour", des histoires "Histoires de Chez Nous", beaucoup de poèmes dont certains en morvandiau : "Les voix du foyer", "Par les sentiers fleuris" et "Notre cœur saignant" à la mémoire de Jean. Des quantités d'écrits sont restés inédits.

Louis Coiffier termine sa carrière d'instituteur à Villy-en-Auxois.

Il meurt en 1950 et repose comme il l'avait souhaité dans le cimetière de Corancy (Nièvre).

Sur sa tombe, on peut lire ces quatre vers dont il est l'auteur : « Le poète a laissé son verre ! Exaucez-là son dernier vœu : Quelques fleurs et deux pieds de terre Le poète est content de peu.



I

LES MAQUIGNONS

I couplet.

(air: Les gars de la Marine)

Quand on est maquignon.

On aime le pognon

Que rapportent les vaches (ou bien les veaux mignons (bis))

On court, on trotte, on voit

Maint' pays de son choix

Pour trouver la génisse (ou le taureau surchoisé (bis))

On en perd ses repas

Et sans compter ses pas

On arpent' les cotéaux

Pour estimer bœufs et veaux.

Refrain.

Voilà les gars de la voiture

Car par voie et par chemin

Il faut rouler d'un bon train

Par tous les temps, par la froidure

Sous l'soleil de Messidor.

On roule, on roule, on roule encor

Quand les vaches sont en baisse

On se console avec les pores

Voilà les gars à la terre creuse!

Les marchands au coeurs en or.

Les maquignons de la Côte d'Or.

II Couplets.

On connaît tous les prix

Les troupeaux bigarres

Qui peuplent les embouchés (en rangs fins et serrés (bis))

Il faut vater les pis

La cubotte et les pis

Et savoir son métier (pour n' pas gêner les prix (bis))

Penser aux concurrents

Avoir l'oeil à tout vents

Et sacrifier d'un coup

Un franc pour gagner cent sous.

Fin

